

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
Banque Raiffeisen de Chasseral société coopérative, Saint-Imier
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Banque Raiffeisen du Vallon de Saint-Imier société coopérative, Saint-Imier
3. Contrat de fusion du: 18.03.2009
4. Publication de la fusion:
FOSC n° 116 du 19.06.2009, page 4
5. Echéance de préavis des créances: **23.11.2009**
6. Adresse pour la déclaration des créances:
Maître Nicolas De Cet, Avocat au barreau et Notaire,
Rue Centrale 45/47, 2502 Biel/Bienne
7. Indication: Les créanciers du sujet reprenant (mentionné au chiffre 1) peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 25 Lfus.
8. Remarques: La Banque Raiffeisen de Chasseral société coopérative reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen du Vallon de Saint-Imier société coopérative. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen du Vallon de Saint-Imier en date du 01.05.2009 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Chasseral en date du 15.05.2009.

Nicolas De Cet, Notaire
2502 Biel/Bienne

05207166